

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 17 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 juin 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAYE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 40

Excusés : M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, Mme BOURNEZ Christine, Mme PONCET Sylvie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M LE PAGE Clément, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain à M DESCAYE Guillaume, M LAPALLUS Marc à M GROSDENIS Henri, M LE PAGE Clément à M VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Isabelle DUJELET (La Gresle)

N°2021/N°110

OBJET : PISCINE NOUVELLE VALIDATION DU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE

M. VALORGE rappelle aux conseillers communautaires qu'autorisé par la délibération n°2019-150, un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en décembre 2019 pour la construction d'une piscine intercommunale à vocation sport et loisirs. En février 2020, le jury de concours a retenu trois candidats admis à présenter un projet. En octobre 2020, le jury de concours a choisi le lauréat : l'équipe mandatée par Sud Architectes (Lyon).

Le projet de construction de la piscine intercommunale a fait l'objet de plusieurs présentations en conseil communautaire : en juillet 2019 (rendu de l'étude préalable réalisée par D2X), en septembre 2020 (présentation de cette même étude aux nouveaux élus) puis dernièrement en mai 2021 (présentation du projet présenté par Sud Architectes et du contenu du contrat de maîtrise d'œuvre). En parallèle, une prospective financière conduite à l'échelle du mandat, intégrant le projet piscine, mais aussi l'ensemble des autres projets susceptibles d'être conduits par la collectivité, a été présentée en conférence des maires en mai 2021.

Il convient maintenant de délibérer sur la suite du projet en permettant au président de signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Sud Architectes et qui prévoit notamment :

- Un taux de rémunération de 13,804 % sur un montant prévisionnel de travaux de 6 475 000 € HT soit un forfait de rémunération provisoire de 893 809 € HT + une mission complémentaire « quantitatif » pour 58 340 € HT.

- Un calendrier prévisionnel de 12 mois pour la phase études (septembre 2021 à octobre 2022) et de 18 mois pour les travaux (novembre 2022 à mai 2024) et ainsi une ouverture de l'équipement pour l'été 2024.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à 39 voix pour et une abstention, le Conseil Communautaire,

- Attribue le marché de maîtrise d'œuvre à Sud Architectes, mandataire du groupement.
- Approuve le forfait provisoire de rémunération de 893 809 € HT (13,804 %) + 58 340 € HT de mission complémentaire « quantitatif »,

- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires au lancement et à l'organisation du contrat de maîtrise d'œuvre avec Sud Architectes,
- Dit que les dépenses sont prévues au budget annexe piscine nouvelle

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210617-N2021-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

Affichage : 24/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 17 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 juin 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 40

Excusés : M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, Mme BOURNEZ Christine, Mme PONCET Sylvie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M LE PAGE Clément, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain à M DESCAVE Guillaume, M LAPALLUS Marc à M GROSDENIS Henri, M LE PAGE Clément à M VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2021/N°111

OBJET : EXPERIMENTATION COLLECTE ET TRAITEMENT DES PLASTIQUES EN DECHETERIES

M. GROSDENIS, Vice-président en charge de la réduction des déchets ménagers rappelle aux conseillers communautaires qu'une filière « plastiques » était en place par le passé sur les deux sites de déchèteries avec le repreneur SECAF CHAMFRAY. Cette filière étant devenue de plus en plus instable en particulier sur la variation trop régulière des consignes de tri, nous y avons mis un terme fin 2020. Aujourd'hui, une filière plus stable semble avoir émergé via le repreneur VALORPLAST. Le nombre de produits acceptés est à ce jour moindre mais l'objectif est d'élargir progressivement les consignes au fil du temps, avec comme ambition de monter une usine sur le territoire français (hollande aujourd'hui).

Etant donné que les conditions financières sont incertaines, de même que le gisement potentiel, il est proposé de ne lancer qu'une expérimentation dans un premier temps (2 EPCI Val d'Aix et Charlieu Belmont). Elle pourrait prendre effet au 1er juillet 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. Un point serait fait en novembre-décembre pour valider ou non un renouvellement sur une plus longue période.

Modalités :

- Mise en place d'une unique benne sur chaque site (stock de la collectivité). Son transport est prévu dans le marché de collecte actuel en utilisant les tranches kilométriques
- Livraison chez SECAF CHAMFRAY qui sera opérateur de tri : contrat porté par le SEEDR. Les agents déchèteries seront formés par VALORPLAST (repreneur), une grande rigueur sera attendue de leur part pour que le forfait tri chez SECAF soit le moins onéreux
- SECAF CHAMFRAY effectue sa prestation puis déclenche un enlèvement à VALORPLAST dès 15t stockées. L'enlèvement est à la charge de VALORPLAST
- VALORPLAST assure un prix d'achat minimum à 0 €/t. Il a été de 20 € en mars et 45 € en avril

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer un contrat de reprise avec VALORPLAST du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021,
- Dit que les dépenses et les recettes sont prévues au budget annexe déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210617-N2021-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

Affichage : 24/06/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 17 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 juin 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLESEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 40

Excusés : M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, Mme BOURNEZ Christine, Mme PONCET Sylvie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M LE PAGE Clément, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain à M DESCAVE Guillaume, M LAPALLUS Marc à M GROSDENIS Henri, M LE PAGE Clément à M VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Isabelle DUJELET (La Gresle)

N°2021/N°112

OBJET : AVENANT CONTRAT NEGOCIE AVEC LE DEPARTEMENT

M. VALORGE informe le conseil communautaire qu'un contrat avec le département de la Loire a été signée en décembre 2019 sous la forme d'un contrat négocié. La convention cadre qui entérine les engagements réciproques était conclu pour une durée de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2021 et concernait la programmation de deux projets : la création de l'espace congrès porté par la ville de Charlieu et la création de la piscine intercommunale portée par Charlieu-Belmont Communauté pour un financement départemental respectivement de 500 000 € et 1 000 000 €.

L'espace congrès est actuellement en phase APD avec un début prévisionnel des travaux au printemps 2022 pour une durée de 18 mois.

Concernant la piscine intercommunale, le contrat de maîtrise d'œuvre vient d'être validé par délibération, la phase études débiterait en septembre 2021 pour une durée d'un an, les travaux d'une durée de 18 mois pourraient s'achever à l'été 2024. La crise sanitaire et le confinement de mars à mai 2020 ont notamment contraint Charlieu-Belmont Communauté à prolonger les délais du concours de maîtrise d'œuvre et à conduire une prospective financière globale, à l'échelle du mandat, afin d'intégrer l'ensemble des projets de la collectivité mais aussi les impacts de la crise sanitaire (dépenses supplémentaires induites et éventuelles pertes de recettes).

Les calendriers d'opération de ces projets s'en trouvant bouleversés, avec par ailleurs la volonté de scinder en 2 tranches le financement du projet piscine, il est nécessaire de solliciter une prolongation d'une année du contrat négocié ainsi qu'un avenant concernant le financement du projet piscine.

Concernant cet avenant, les éléments seraient les suivants :

Rappel du coût du projet :	
Montant prévisionnel des travaux :	6 631 380 €
Montant prévisionnel maîtrise d'œuvre et études complémentaires :	1 683 339 €
Montant prévisionnel global du projet :	8 314 719 €
Montant de la subvention du Département :	1 000 000 €

Tranche 1

Etudes de maîtrise d'œuvre (Esquisse à quantitatif), études de sol, de géothermie, relevé topographique.

Coût prévisionnel de 651 625 € HT avec une subvention du Département de 400 000 €.

Calendrier : 2ème semestre 2021 à 3ème trimestre 2022.

Versement de l'aide du Département à 50 % fin tranche 1 soit 200 000 € fin 2022 et 50 % 1 an après soit 200 000 € fin 2023.

Tranche 2

Honoraires maîtrise d'œuvre (VISA, DET, AOR), OPC, SPS, contrôle technique, travaux.

Coût prévisionnel de 7 663 094 € avec une subvention du Département de 600 000 €.

Calendrier : 4ème trimestre 2022 à 2ème trimestre 2024

Versement de l'aide du Département à 50 % fin tranche 2 soit 300 000 € été 2024 et 50 % 1 an après soit 300 000 € été 2025.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Sollicite une prolongation d'une année du contrat négocié avec le département de la Loire soit jusqu'au 31 décembre 2022
- Sollicite un avenant concernant le financement du projet piscine afin de le scinder en 2 tranches comme exposé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210617-N2021-112-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

Affichage : 24/06/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 17 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 juin 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 40

Excusés : M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, Mme BOURNEZ Christine, Mme PONCET Sylvie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M LE PAGE Clément, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain à M DESCAVE Guillaume, M LAPALLUS Marc à M GROSDENIS Henri, M LE PAGE Clément à M VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2021/N°113

OBJET : CONTRAT DE RELANCE ET D ETRANSITION ECOLOGIQUE

M. VALORGE rappelle aux conseillers communautaires l'historique du processus d'élaboration du CRTE :

Lors du conseil de janvier la circulaire du 1er ministre du 20 novembre a été transmise à tous les conseillers. Cette circulaire engageait les territoires à démarrer l'élaboration de leur Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Le choix d'élaborer un CRTE à l'échelle de l'intercommunalité a été acté avant le 15 janvier 2021. Par la suite ce sujet a été abordé à deux reprises en Conférence des Maires le 11 mars et le 8 avril, les points suivants ont été établis : missionner le chef de projet Petites villes de Demain sur le sujet, réaliser en interne l'état des lieux écologique demandé et lancer un recensement des projets intercommunaux et communaux (à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins ; de redynamisation des bourgs centres ; de développement de l'attractivité du territoire ; de mobilité ; de transition écologique ; de cohésion sociale – et compatibles avec le PCAET ou bien avec 7 indicateurs CRTE de l'Etat)

La communauté de communes a reçu le 14 avril la note de cadrage de l'Etat sur le sujet :

« Le CRTE est un document programmatique pour la Relance (2021-2022) et pour le mandat (2021-2027) - Outre la simplification de l'existant, le CRTE, vecteur du projet de territoire, permettra de programmer l'action de la collectivité en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire. Dans ce cadre, le CRTE aura une vocation intégratrice qui permettra d'inscrire :

- les projets candidats aux dispositifs de France Relance
- l'ensemble des projets des EPCI concourant aux objectifs du CRTE
- les projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une commune ou un acteur privé pourvu que le projet ait un caractère structurant à l'échelle de l'EPCI et que le maître d'ouvrage y soit favorable
- les projets inscrits dans le CPER

La vocation intégratrice est garante, sur le territoire du CRTE, de l'articulation, par-delà la différence temporelle et géographique, du CRTE, du CPER et de la Relance. »

« Le CRTE, contrat de nouvelle génération, est le produit d'un nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les collectivités, il a vocation à constituer un modèle souple :

- dans le temps : le CRTE pourra faire l'objet d'avenants et être mis à jour en fonction des avancées, des évolutions du projet de territoire et des dispositifs d'appui. Il fera notamment l'objet d'un suivi annuel dans le cadre d'un comité de pilotage dédié.

• dans ses thématiques : au-delà des seuls enjeux de transition écologique, le CRTE peut retracer l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire en fonction des aspects du projet de territoire porté par la collectivité (culture, numérique, éducation, santé, mobilités, accès aux services publics, sécurité...). Le CRTE offre à la fois l'opportunité d'enrichir ces politiques et de mieux les articuler avec l'enjeu transversal de la transition écologique. »

« Calendrier prévisionnel

• Le 15 janvier, la préfète de la Loire a arrêté les périmètres des CRTE et lancé la démarche. Ces périmètres ont permis de débiter les échanges au sein des groupements afin d'élaborer un diagnostic et un projet de territoire.

Dans le cadre des appels à projet de la relance et de la programmation des dotations d'investissement, les collectivités ont d'ores et déjà identifié des projets matures susceptibles d'être financés dans le cadre de la relance et intégrés au CRTE.

• Le 8 avril, la préfète de la Loire a réuni l'ensemble des présidents d'EPCI afin de présenter les attendus de l'État et d'apporter des éclairages.

Aujourd'hui, le travail est engagé entre services techniques. Les sous-préfets d'arrondissement réuniront durant le mois de mai des comités de pilotage dans chaque périmètre des CRTE afin d'effectuer des points d'étape. L'État n'a pas d'exigence quant à la composition des comités dont les participants varieront en fonction des axes retenus du projet de territoire.

• Le 30 juin, les CRTE devront pouvoir être signés. Sans attendre cette date, les collectivités pourront signer avec l'État un Protocole d'engagement préliminaire à la signature du CRTE »

M. le Président informe le Conseil que depuis mi-avril a été engagé la rédaction d'un diagnostic, d'un inventaire des projets communaux selon les retours adressés à la communauté de communes, la rédaction d'un état atouts faiblesses du territoire et surtout d'une stratégie globale intégrant la politique intercommunale et les thématiques des projets communaux

Ont suivi en mai une réunion technique et une réunion avec Mme la Sous-préfète de Roanne afin d'acter le contenu et le calendrier final. M. le Président revient en séance sur l'ensemble des mesures inscrites au contrat.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le projet de contrat de relance et de transition écologique 2021 -2026 (cf contrat en annexe)
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat CRTE avec le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210617-N2021-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

Affichage : 24/06/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 17 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 juin 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard..

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 40

Excusés : M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, Mme BOURNEZ Christine, Mme PONCET Sylvie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M LE PAGE Clément, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain à M DESCAVE Guillaume, M LAPALLUS Marc à M GROSDENIS Henri, M LE PAGE Clément à M VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2021/N°114

**OBJET : VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DECHETS MENAGERS
2020**

Monsieur le Vice-président en charge de la réduction des déchets ménagers présente aux conseillers communautaires le rapport d'activité du services déchets ménagers pour l'année 2020, année perturbée par les contraintes liées à la crise sanitaire.

Evolution du tonnage OMR depuis 2013 :

Année	Tonnages	Ratio kg/hab/an	Evolution tonnage %
2013	3 262.00	139.54	
2014	3 239.28	138.05	- 0.69
2015	3 144.58	133.73	- 2.92
2016	2 529.50	107.88	- 19.56
2017	2 513.22	107.09	- 0.64
2018	2 498.76	106.64	- 0.57
2019	2 411.08	103.20	- 3.51
2020	2 382.70	102.01	- 1.17

Evolution des tonnages de tri sélectif

2019	2020	Variation annuelle

Tonnages Papiers collectés	455.60	427.70	- 6.12 %
Tonnages Verre collectés	781.64	884.22	+ 13.12 %
Tonnages Emballages ménagers collectés	552.90	690.30	+ 24.85 %
Tonnages refus Emballages centre de tri + freinte	148.82	205.23	+37.90 %

Entrées déchèteries :

Nature	Pouilly sous Charlieu	Belmont de la Loire
	2020	2020
1/ Particuliers	62 081	9 247
2/ Services techniques	2 236	114
3/ Artisans/Commerçants	2 912	173
Total	67 229	9 534

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le rapport d'activités déchets ménagers 2020 (en annexe)

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la communauté
de Communes

M René VALLORGE



(Handwritten signature)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210617-N2021-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

Affichage : 24/06/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT ET UN
Le 17 juin à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 juin 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 40

Excusés : M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, Mme BOURNEZ Christine, Mme PONCET Sylvie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M LE PAGE Clément, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain à M DESCAVE Guillaume, M LAPALLUS Marc à M GROSDENIS Henri, M LE PAGE Clément à M VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Isabelle DUGELET (La Gresle)

N°2021/N°115

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
PUBLIC ASSINISSEMENT NON COLLECTIF 2020**

Mme la Vice-présidente en charge de l'eau et l'assainissement présente les éléments composants le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service du SPANC.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le rapport annuel d'activité du SPANC pour l'année 2020 (ci annexé)

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210617-N2021-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021
Affichage : 24/06/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT ET UN

Le 17 juin à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 juin 2021

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme CHATRE Murielle, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 40

Excusés : M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, Mme BOURNEZ Christine, Mme PONCET Sylvie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M LE PAGE Clément, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain à M DESCAVE Guillaume, M LAPALLUS Marc à M GROSDENIS Henri, M LE PAGE Clément à M VALORGE René.

Secrétaire élu pour la séance : Mme Isabelle DUJELET (La Gresle)

N°2021/N°116

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
TRAITEMENT ET VLORISATION DES BOUES 2020**

Mme la Vice-présidente en charge de l'eau et l'assainissement présente les éléments composants le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de traitement des boues.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le rapport annuel d'activité du service de traitement et valorisation des boues pour l'année 2020 (ci annexé).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20210617-N2021-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021
Affichage : 24/06/2021